

Compte-rendu de la réunion du comité directeur du 5 mars 2022

Membres du comité directeur présents : Sylvain Accart, Patrick Aujon, Jean Luc Assailly, Philippe Auriault, Daniel Carpentier, Bernard Daubas, Pascal Delisle, Alain Dewimille, Patrice Fasquel, Hervé Kajétaniak, Hubert Le Cann, Frédéric Linard, Jean Luc Mischler, Jean Luc Quernec, Pascal Rocher, José Rojas, Jean Pierre Rojo-Diaz, Emonde Vilain

Invité : Jacques Goupil

Excusés : Bernard Coeuret, Olivier Demus, Mickaël Le Poursot.

Calendrier et Championnats individuels.

Il manque des candidatures, en particulier, pour la 1^{ère} division moulinet.

Daniel Carpentier nous signale qu'il ne pourra pas faire la 1^{ère} division vétérans, Isabelle revenant juste du championnat du monde féminin à Gravelines.

Pour le championnat des clubs, pas mal de clubs sont contre la réforme. On verra ce que l'assemblée décidera.

La coupe de France des jeunes et des féminines au feeder ne fait pas l'unanimité à Saint Omer. On envisage un échange de date avec la coupe de France feeder individuelle, celle-ci se déroulant à Saint Omer.

Il reste à trouver un parcours pour les jeunes et les féminines.

Problème avec la carpe, certains ne veulent pas se déplacer, donc beaucoup de forfaits.

On enregistre les forfaits, on rappelle les suivants, en se limitant aux restants.

Le moment venu on complètera à un multiple de trois.

Règlements sportifs

Cas du fouillis. Quasiment 90% viens de l'Ukraine ou des environs. Dans 15 jours il n'y en aura plus.

Championnats nationaux : Il faut voir l'évolution de l'approvisionnement, mais pour le premier championnat (handicapés fin avril) le fouillis sera interdit. Les vers de vase seront autorisés et devront être présentés dans la boîte à vers de vase de la FIPS. Des boîtes seront mises à disposition des organisateurs.

Pour les championnats régionaux une décision locale devra être prise.

Pour le fouillis au championnat du monde féminin, on attendra la décision de la FIPS

International :

Feeder senior en Belgique, à côté de Maastricht 8 et 9 octobre

Feeder master à Mérida 24 et 25 septembre

Délégués Equipes de France :

Séniors : Monde Hervé Kajetaniak, Europe Hervé ?

Master, Vétérans et Handicapés : ?

Féminines : José

Jeunes : un seul délégué. Patrice, accompagné de Pascaline.

Feeder sénior : Frédéric Linard

Feeder Master : Patrick Aujon.

Truite : Jean Pierre Rojo-Diaz

Les Commissions :

- Création d'une commission jeune.

Rattaché à une vice-présidence

Edmonde et Frédéric co-responsables.

Il faut trouver de bonnes volontés (adultes) pour s'impliquer dans le développement des jeunes.

6 membres serait bien :

Edmonde

Frédéric

Patrice

Plus des jeunes : Baptiste Vandenaabeele, Loïc Dumoulin, Quentin Chesneau, Maxime Blanchard, s'ils sont d'accord.

Pour financer nos actions, on peut demander une subvention ANS. Si c'est pour les jeunes, il y a de grandes chances qu'on l'obtienne.

- Redémarrer le travail des commissions.

Les commissions se sont un peu endormies. Il faudrait à l'avenir les réunir plus souvent.

On peut envisager une réunion visio par trimestre.

- Commission communication.

La composition de la commission a été décidée lors de la réunion des 9, 10 et 11 décembre.

Président : Pascal Rocher.

Olivier Demus

Patrice Fasquel

Hervé Kajétaniak

Edmonde Vilain

Problème d'un pêcheur (âgé) à qui on refuse de l'accepter dans un club car il n'a pas sa carte de pêche dans l'AAPPMA. En fait le club est issu de cette AAPPMA.
Si c'est dans les statuts de l'AAPPMA on ne peut rien y faire

Cas de Thierry Bran :

A la coupe de France Feeder des masters, il n'avait pas la carte de pêche avec le timbre EGHO, obligatoire à Pirot. Le garde ne l'ayant pas autorisé à pêcher le samedi, il a pris une carte à la journée et a pu pêcher normalement. Le dimanche on lui a demandé de reprendre une carte à la journée, mais il n'a pas voulu en reprendre et il a abandonné. Il est passé en commission de discipline. Celle-ci l'a suspendu un an, comme le règlement le prévoit.

Et maintenant il veut attaquer la fédération et Jean Luc et demander des dommages et intérêts, pour préjudice et diffamation.

Convention avec la fédération des clubs de la défense :

Jean Luc nous donne connaissance de cette convention.

Cette convention doit être signée par la FFPS. Comme il s'agit principalement de pêche au coup, Jacques Goupil nous propose que la FFPS peut déléguer à l'eau douce. Jacques enverra une procuration à Jean Luc.

Jean Luc : ça ne peut que nous amener de nouveaux licenciés.

Question : êtes-vous pour cette convention ?

Unanimité pour

Charte des équipes de France :

Jean Luc explique le contexte et résume la réunion de lundi.

Il nous présente le document, et les obligations qu'on les membres des équipes de France vis-à-vis des partenaires.

Championnats du Monde féminin :

On a été très bien reçu par la municipalité. On y retourne le 23 mars.

Contrairement au championnat feeder en Bretagne, on n'emmènera pas tout le Comité Directeur, mais une équipe réduite. En effet dans le Nord, il y a plus de bénévoles que ceux qu'on avait en Bretagne.